

TERRITOIRES URBAINS

La lettre de France urbaine

Métropoles, CU, CA, villes centres et pôles métropolitains

138

Jeudi 05 juillet 2018

A la Une

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (enfin) confirmée



En participant à la réunion de « l'instance de dialogue de la Conférence Nationale des Territoires » (ID-CNT) du 4 juillet 2018, les associations du bloc local avaient pour objectif de « poursuivre un dialogue exigeant avec le gouvernement » (pour reprendre le titre de leur [communiqué de presse commun](#)). En d'autres termes, d'obtenir des avancées sur des dossiers majeurs qui font l'actualité, notamment financière, des collectivités.

A cet égard, le décision, du gouvernement de poursuivre la révision des valeurs locatives -c'est-à-dire, alors que l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels est enclenchée, de mettre sur les rails la révision des locaux d'habitation- est un parfait exemple de résultat majeur, mettant un terme heureux à plus d'un an d'atermoiement.

Sans rentrer dans le détail d'une longue matinée d'échange à l'ordre du jour particulièrement dense, on retiendra



également :

- que les associations d'élus ont fait valoir l'urgence qu'il y avait à améliorer le corpus réglementaire de la contractualisation afin, tout à la fois, de redonner du sens à un dispositif qui a souffert d'un excès de centralisation et de rigidité dans son pilotage, et de rasséréner les signataires bien en amont de la clause de revoyure. La prochaine réunion du comité de suivi, le 12 juillet au soir, après une CNT consacrée à l'Europe, sera l'occasion d'obtenir la confirmation que la prochaine loi de finances sera mise à profit pour corriger les anomalies constatées.

- que le Premier ministre a indiqué qu'il ne serait pas opposé au principe d'affectation aux EPCI, et aux régions, d'une quote-part de la croissance de la contribution climat énergie. Pour tous ceux, France urbaine en tête, qui se mobilisent depuis trois ans en ce sens, cela pourrait marquer la première ouverture du chef du gouvernement à l'égard d'une proposition qui s'était jusqu'à présent toujours confrontée au « mur de Bercy ».

- que le scénario d'affectation de l'ensemble de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bloc communal était confirmé.

Il s'agit là d'une première orientation, unanimement souhaitée par les participants, qui, selon le gouvernement, ne préjuge ni des modalités techniques de la répartition de l'ex foncier bâti entre collectivités du bloc local, ni des ressources complémentaires qu'il conviendra de mobiliser pour compenser l'intégralité de la disparition programmée de la taxe d'habitation.

Olivier Carré, maire d'Orléans et président d'Orléans Métropole, représentant de France urbaine à cette ID-CNT, a notamment souligné :

- la nécessité d'avoir une cohérence entre ressources fiscales locales et compétences exercées (ce qui milite pour que la CVAE départementale, et non la TVA, soit une ressource allouée aux EPCI) ;

- l'importance qu'il y avait à ce que les FNGIR, nécessaires pour que la neutralité financière soit effective au niveau de chacun des budgets individuels, soient calibrés au plus près (ce qui milite pour que la part départementale de foncier bâti soit transférée à la fois aux communes et aux EPCI, au prorata de leur perte respective de taxe d'habitation).

A suivre !

Contacts : [Léah Chambord](#) et [Franck Claeys](#)

Act'Urbaines

[Les enjeux de la future politique de cohésion : retour sur le séminaire du 3 juillet](#)

05 juillet 2018



Une quarantaine de participants, dont de nombreux élus, ont répondu à l'invitation du pôle Joubert pour venir échanger avec les représentants de la Commission européenne, le 3 juillet 2018, sur l'avenir de la politique de cohésion et sa dimension urbaine.

Suite à la publication, le 2 mai 2018, du projet de cadre financier pluriannuel et le 29 mai de la proposition du règlement commun, la Commission européenne a initié la phase de préparation de la prochaine période de programmation 2021-2027. Ces éléments vont, désormais, faire l'objet d'âpres négociations, à la fois en interne de la Commission, entre Etats membres et à l'intérieur de chaque Etat membre. L'objectif affiché



reste une adoption définitive en 2019, afin d'assurer une transition entre l'actuelle et la future programmation sans discontinuité.

Avec un budget proposé de l'ordre de 373 milliards d'euros en crédits d'engagements pour la période 2021-2027, la politique européenne de cohésion devient, pour la première fois, la politique dotée de la première ligne budgétaire. Si son périmètre et son champ d'action évoluent par rapport à la programmation actuelle, elle représentera, malgré tout, un levier d'investissement majeur pour l'Europe et l'ensemble des territoires, notamment urbains.

Parallèlement, le Gouvernement français a fait le choix, à un an des élections européennes, de consacrer la prochaine réunion de la Conférence nationale des territoires (CNT) du 12 juillet 2018 au thème de la cohésion et de l'« *l'Europe des territoires* ». Principale instance de dialogue entre l'Etat et les collectivités, la CNT offre un cadre de dialogue propice pour faire entendre la voix des élus. A cette occasion, France urbaine interviendra sur le thème de la gouvernance et proposera des pistes concrètes pour améliorer la coopération multiniveaux, notamment avec les régions.

Ainsi, les associations de collectivités réunies au sein du pôle Joubert souhaitent profiter de cette séquence, à la fois communautaire et nationale, pour contribuer au débat : autant sur les grandes orientations politiques à opérer en matière de cohésion territoriale sur les nouvelles modalités de dialogue et de gouvernance à mettre en place pour faciliter la convergence de nos stratégies nationale, régionale et locale.

Avant d'engager la discussion autour des différentes dispositions contenues dans les nouveaux règlements européens, les élus du pôle Joubert, **Frédérique Bonnard Le Floch**, vice-présidente à la Métropole de Brest, chargée des politiques européennes et **Anne Terlez**, vice-présidente de l'agglomération de Seine-Eure sont d'abord revenues sur les propositions formulées par le pôle Joubert dans le cadre de la contribution commune [« Pour une Europe des territoires »](#) ainsi que sur les enseignements à tirer de la période de programmation actuelle (2014-2020).

Nouvelle concentration thématique, gouvernance multiniveaux, simplification, prise en compte du fait urbain, taux de cofinancement, sont autant de thèmes qui ont animé les débats de la rencontre du 3 juillet avec les représentants de la Direction générale des politiques régionales et urbaines (DG REGIO) de la Commission européenne. Un compte-rendu détaillé sera prochainement adressé aux participants.

La rencontre du 3 juillet fût l'occasion de lancer la mise en place d'un groupe projet politique Europe, commun aux associations réunies au sein du pôle Joubert, dont la



vocation sera de suivre, régulièrement, l'ensemble des questions européennes impactant les projets et politiques publiques portées par les intercommunalités françaises. Les prochains mois seront l'occasion de continuer à porter les propositions du pôle Joubert tant auprès des autorités nationales que des instances européennes. Rendez-vous a été pris à la rentrée pour un point d'étape avec les élus et les représentants de la Commission européenne.

Contact : [Kader Maklhouf](#)

Pour votre parfaite information, la Commission européenne présentera le **mardi 10 juillet** de 15h00 à 17h00 des propositions pour la future politique de cohésion.

La Commission européenne présentera ses propositions législatives relatives à la future politique de cohésion pour la période de programmation 2021-2027.

Avec la participation de:

M. Marc Lemaitre, Directeur Général, Direction Générale de la politique régionale et urbaine

M. Franck Sebert, Directeur de l'Audit, Direction Générale de la politique régionale et urbaine

M. Jiri Plecity, Chef d'unité France, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion

Lieu :

ESMA, 103, rue de Grenelle, 75007 Paris

L'auditorium où se tiendra la réunion est situé au -1

Inscription obligatoire

Places limitées. Inscription obligatoire le 6 juillet au plus tard par retour de mail COMM-REP-PAR-POLITIQUE@ec.europa.eu ou au : 01.40.63.38.76.

Pour des questions de sécurité, une pièce d'identité vous sera demandée à l'accueil.

[Dotation d'intercommunalité : le CFL délibère en faveur d'un projet de réforme totalement inacceptable](#)

05 juillet 2018

Lors de sa séance du 3 juillet 2018, le Comité des Finances Locales (CFL) a adopté une délibération visant à ce que dorénavant la dotation d'intercommunalité soit répartie en une enveloppe unique.

Mécaniquement, un tel projet de réforme conduit à ce



que les communautés de communes à fiscalité additionnelle voient leur dotation progresser, globalement, à hauteur de 46% entre 2018 et 2023, tandis qu'en moyenne, la dotation des métropoles et communautés urbaines évoluerait à la baisse.

Cette délibération fait suite à trois réunions en format dit « groupe de travail » (22 mai, 5 juin et 12 juin). Il importe de rappeler que ne sont présents à ces réunions, sans quorum ni compte rendu, qu'un nombre limité d'élus (rarement plus d'une dizaine, les plus directement « intéressés » à l'objectif poursuivi). En d'autres termes, la situation de « petit hold-up entre amis » n'est pas loin d'être caractérisée ...

Pour autant ce n'est pas tant sur la forme que sur le fond que, réunis en Assemblée générale le 27 juin, les membres de France urbaine ont unanimement décidés que soit adressé au président du CFL un courrier l'informant de leur opposition à une telle perspective : *« Il nous est apparu que ni les motivations (apporter une réponse structurelle à un problème conjoncturel – à savoir les conséquences en 2018 du durcissement des conditions d'accès à la bonification des CC à FPU -), ni la méthode (simulations non exhaustives et conditionnées à un abondement annuel de 30 M€ de l'enveloppe de dotation intercommunale), ni, surtout, le principe (fusion en une enveloppe unique) n'étaient fondés. Le principe retenu d'un alignement de l'ensemble des EPCI en matière de dotation d'intercommunalité fait complètement l'impasse sur la réalité fonctionnelle qui est associée aux différents statuts des groupements, laquelle ne saurait être réduit à quelques ratios financiers. Elle revient à ignorer le rôle et les responsabilités portés par nos grandes agglomérations »*.

Le 3 juillet, plusieurs élus ont, sans succès, soulignés : *« que s'engager dans une enveloppe unique sans se poser la question des compétences institutionnelles (une communauté de communes n'a pas les mêmes compétences obligatoires qu'une communauté d'agglomération, laquelle n'a pas les mêmes compétences qu'une communauté urbaine, ...) revient à mettre la charrue avant les bœufs »*. De même, du fait d'une très large surreprésentation des élus des plus petites collectivités au sein du CFL, les arguments mis en avant pour montrer la fragilité de l'exposé des motifs de la délibération n'ont pas permis d'en contrecarrer l'adoption (et ce d'autant moins que le président du CFL n'a fait aucune mention du courrier que le président de France urbaine lui avait adressé). Ni le fait que l'imprévisibilité des variations mises en avant résultait de profondes modifications de la carte intercommunale qui sont désormais derrière nous ; ni le fait que si le CIF était pertinent pour encourager à aller vers plus d'intégration des communautés de communes aux compétences obligatoires réduites, il perdait de son sens pour des métropoles ou communautés urbaines

dont la liste de compétences obligatoires s'allonge sur plusieurs pages du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ; ni qu'il n'y avait rien de choquant à ce que les territoires qui avaient précocement fait le choix d'un régime à forte intégration en tirent un bénéfice en termes de niveau de dotation ; ...

En réalité, si les arguments « de bon sens » ne sont pas, à ce stade, entendus, c'est qu'il y a confusion entre un objectif politique clivant (basculer un flux de ressources des intercommunalités historiquement développé vers les « petites » communautés de communes) et un souci opérationnel de l'administration, lequel mérite d'être considéré (le récent durcissement des critères d'éligibilité à la bonification de la dotation des communautés de communes à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a eu un effet, difficilement anticipable, de blocage mécanique du système^[1]).

C'est dans ce contexte que, tout en s'employant à expliquer pourquoi le scénario du CFL est politiquement inacceptable, France urbaine va, conformément à son habitude, rechercher une proposition technique permettant de répondre à la préoccupation de la DGCL.

^[1] La rétrogradation en 2017 de plus de 120 communautés de la seconde sous-catégorie à la première a conduit à la consommation d'un montant très important de garantie au profit des CC à DGF non bonifiée et qui a entraîné une chute de plus de 40% des valeurs de point de la dotation 2018 au détriment des communautés de communes à FPU et DGF bonifiée.

Contacts : [Léah Chambord](#) et [Franck Claeys](#)

[France urbaine reçue par le président du CESE, Patrick Bernasconi](#)

05 juillet 2018



Fabrice Roussel, premier vice-président de Nantes Métropole représentait France urbaine, le 28 juin 2018, à l'occasion d'une rencontre avec **Patrick Bernasconi**, président du Conseil économique, social et environnemental (CESE) afin d'aborder les enjeux de la participation citoyenne et la transformation de la troisième chambre.

Consacrée par la réforme des institutions et son volet constitutionnel, la transformation du CESE voulue par le Président de la République en « chambre du futur » a été reçue positivement par le président du CESE. Par delà sa future mission d'éclairer les pouvoirs publics sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans la fabrique de la loi –avec l'attribution éventuelle d'un pouvoir consultatif obligatoire–, le CESE nouvelle formule devrait organiser la consultation publique et devenir un « réceptacle des pétitions citoyennes ».

Au delà de l'examen au Parlement du texte constitutionnel, **Patrick Bernasconi** a indiqué qu'il y aura un travail de fond à réaliser dans le cadre de la loi organique puis dans les décrets afin de faire en sorte que la future chambre puisse mieux et plus servir les assemblées législatives.

Les questions de France urbaine ont porté essentiellement sur l'organisation des futures consultations citoyennes, autant au regard des outils déployés que des complémentarités territoriales à envisager. Quelles futures articulations avec les territoires ? Les collectivités seront-elles sollicitées et sous quelles formes ? France urbaine a fait valoir le savoir-faire des principaux centres urbains, villes et métropoles, qui investissent la participation citoyenne, eu égard aux outils investis et aux réflexions relatives aux projets de territoire. Les champs de réflexion des villes, portant notamment sur les enjeux sociaux et environnementaux, sont similaires à ceux du CESE. **Fabrice Roussel** a illustré ces propos par la [consultation de grande ampleur lancée par Nantes Métropole sur la transition énergétique](#).

Une nouvelle rencontre est prévue avec le président du CESE, en marge du débat législatif, dans un but commun d'optimiser et systématiser l'avis des citoyens dans la fabrique des politiques publiques.

Contacts : [Béatrice Clayssen](#) et [Sébastien Tison](#)

[France urbaine auditionnée à l'Assemblée nationale sur la déscolarisation](#)

05 juillet 2018



Anne Brugnera, députée *La République en Marche* du Rhône et ancienne adjointe à l'éducation de la ville de Lyon et **George Pau-Langevin**, députée *Nouvelle Gauche* de Paris, ancienne Ministre ont été nommées, par la Commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, rapporteuses d'une mission flash sur la déscolarisation. L'objectif de cette mission flash est d'informer les membres de la commission sur le cas des élèves qui quittent les établissements d'enseignement primaire ou secondaire pour un enseignement à domicile ou pour être scolarisés dans des écoles clandestines.

France urbaine a été auditionnée devant cette mission le 3 juillet 2018. Constituée d'**Emmanuelle Cuny**, adjointe à l'éducation auprès du maire de Bordeaux, vice-présidente de la commission Education de France urbaine, et de **Florent Montillot**, adjoint à l'éducation auprès du maire d'Orléans, la délégation de France urbaine était venue témoigner de la manière dont les villes adhérentes de l'association identifiaient les enfants déscolarisés et contrôlaient les conditions de la



scolarisation à domicile.

Les élus ont donné à connaître les dispositifs déployés dans leurs villes respectives, et fait valoir les difficultés principales auxquelles ils sont confrontés :

- Les demandes d'ouverture d'écoles confessionnelles hors contrat, qu'il est compliqué d'évaluer ;
- Les essais autour de la carte scolaire pour favoriser la mixité, encourager à l'assiduité et éviter le regroupement de communautés, qui mènent parfois à des échecs patents ;
- Le déficit de traducteurs dans certaines communautés qui favorise peut-être certaines déscolarisations en empêchant l'information des parents ;
- La nécessité de créer une commission regroupant l'ensemble des acteurs pour avoir une vision complète et la plus efficace possible de ce que représente réellement la déscolarisation ;
- L'impossibilité de disposer de bases croisées à jour avec les CAF, impossibilité qui risque de s'aggraver avec le RGPD ;
- Le taux de rotation important des populations dans certaines villes.

Pour mémoire, le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR), a engagé une réflexion sur le déploiement du Plan National de Prévention de la Radicalisation, dont plusieurs mesures sont en lien direct avec l'éducation et tout spécifiquement avec l'identification et le suivi des élèves scolarisés à domicile ou au sein d'écoles privées hors contrat (mesures 7 et 8). France urbaine participe aux travaux de ce comité et y fait valoir plusieurs arguments importants rassemblés à l'occasion d'une commission éducation dédiée au sujet, telle l'efficacité d'appuyer la lutte contre la déscolarisation et le contrôle de la scolarisation sur les CCAS dont le travail social leur permet de disposer d'une connaissance fine des situations individuelles des enfants.

Contact : [David Constans-Martigny](#)

[Echanges entre France urbaine et l'ARCEP](#)

05 juillet 2018

France urbaine et l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) ont échangé cette semaine sur l'actualité relative aux infrastructures numériques.

Il y a quelques mois, France urbaine se mobilisait pour



faire valoir l'importance majeure de garantir une couverture fixe et mobile qui soit effective et globale sur l'ensemble des territoires, afin de compenser les disparités territoriales et garantir une pleine équité.

En marge de la présentation du plan du Gouvernement en matière d'aménagement numérique des territoires par le Premier ministre **Edouard Philippe**, lors de la Conférence nationale des territoires (CNT) de décembre dernier, France urbaine a accueilli favorablement les engagements à l'égard d'une couverture haut-débit en 2020 et très haut-débit en 2022.

A cet effet, l'ARCEP a rappelé les engagements désormais opposables auxquels sont soumis les opérateurs pour le déploiement fixe et mobile dans les zones dites AMII (Appels à manifestation d'Intention d'Investissement). Confortée dans son rôle d'autorité compétente pour suivre l'avancée des travaux de déploiement, l'ARCEP est le principal interlocuteur des opérateurs, avec le concours des collectivités territoriales. France urbaine plaide en effet pour rendre obligatoire la signature de conventions entre l'échelon intercommunal et les opérateurs qui ont manifesté leur volonté de déployer sur le territoire. Traduite par la proposition de loi du sénateur **Patrick Chaize** (aujourd'hui en attente d'examen à l'Assemblée nationale), cette demande permettrait d'établir des documents de référence précisant les programmes de déploiement THD, et engagerait les opérateurs à davantage de transparence, eu égard aux zones à couvrir et au calendrier de déploiement.

En la matière, l'ARCEP recense à la fois l'état et l'avancée des déploiements fixes et mobiles, à l'image de la carte interactive [« Mon réseau mobile »](#) qui permet de connaître la couverture mobile du territoire par chacun des opérateurs. Concernant le volet « fixe », l'ARCEP devrait mettre en place en fin d'année un « *observatoire cartographique* » de la couverture du territoire par les réseaux et services fixes, avec une actualisation tous les trimestres.

Les échanges ont aussi porté sur des éléments davantage prospectifs, à l'image de la 5G, dont le déploiement devrait débuter début 2020. L'ARCEP a émis la possibilité pour les adhérents de France urbaine de postuler afin de devenir territoire pilote pour investir les nouvelles technologies via la 5G (objets connectés), dessein que corroborent les expérimentations auxquelles s'essaient de nombreuses villes et métropoles françaises.

Un représentant de l'ARCEP pourrait être appelé à intervenir au sein de la commission Développement économique ou Numérique de France urbaine pour présenter les outils qu'elle met à disposition des collectivités : « mon réseau ma ville » pour le déploiement du THD, « mon réseau mobile » pour la

couverture mobile.

Il est important de rappeler que le déploiement fixe et mobile du territoire français est un vecteur structurant de cohésion territoriale, de développement économique et d'emploi. Il répond surtout à un principe d'équité territorial et un devoir d'égalité.

Les collectivités ont déjà fait part de leur volontarisme et de leur engagement, à l'image de l'exonération prévue sur 5 ans de l'IFER sur les pylônes installées, principalement dans les zones blanches, pour le déploiement de la 4G. Un manque à gagner qui équivaldrait vraisemblablement à 700 millions d'euros sur cinq ans, sans aucune compensation prévue.

Contacts : [Sébastien Tison](#), [David Constans-Martigny](#)

[Et l'innovation publique dans tout ça ?](#)

05 juillet 2018



Qu'il s'agisse des technologies, des pratiques, du vocabulaire, des méthodes, des mécanismes ou encore de la culture, l'innovation se diffuse ça et là. Véritable processus, la question se résout désormais moins au choix de l'intégrer que des façons de s'en emparer.

Historique

En 2017, France urbaine a créé un nouveau groupe de travail consacré à l'innovation publique, en partenariat avec l'association La 27e Région, laboratoire de transformation des politiques publiques. Composé de directeurs généraux adjoints, directeurs de services et chargés de mission en lien avec l'innovation publique issus de onze métropoles (1), le groupe s'est réuni à quatre reprises à Paris, Nantes (deux jours fin août à l'invitation de la métropole), puis Paris à nouveau. Les participants ont opté pour des méthodes de travail très participatives et orientées vers des productions tangibles.

Hypothèse de départ

Les membres du groupe sont d'abord partis de l'hypothèse selon laquelle une certaine étape de l'innovation publique arrivait à son terme, et qu'il fallait maintenant aborder la prochaine. Plusieurs constats les ont amené à formuler cette hypothèse.

Un déficit de connaissances et de savoir-faire : si tout le monde parle aujourd'hui d'innovation, le niveau de compréhension et de compétences pratiques reste superficiel dans les collectivités, Qu'il s'agisse des technologies, des pratiques, du vocabulaire, des



méthodes, des mécanismes ou encore de la culture, l'innovation se diffuse ça et là. Véritable processus, la question se résout désormais moins au choix de l'intégrer que des façons de s'en emparer.

Le besoin de mieux décrypter les enjeux idéologiques de l'innovation : aujourd'hui seuls quelques initiés peuvent décrypter les visions qui s'affrontent derrière des concepts comme ville intelligente ou blockchain. Il existe un besoin croissant de populariser ces controverses, mais aussi d'en tirer des pistes pour remettre le progrès humain et la démocratie au cœur des enjeux d'innovation ;

Une vision souvent planificatrice et verticale de l'innovation : beaucoup de métropoles consacrent des moyens à l'innovation, mais le numérique demeure l'angle principal et beaucoup n'ont pas encore intégré le caractère itératif, systémique, pluridisciplinaire, culturel et pluri-acteurs de l'innovation, et plus encore de la transformation ;

L'absence de doctrine métropolitaine : en France, c'est l'Etat qui semble imprimer sa doctrine en matière d'innovation publique. Malgré l'originalité et la diversité de leurs approches, les collectivités locales dont les métropoles semblent souvent épouser cette vision sans vraiment la questionner ni y opposer la leur ;

Le groupe s'est donc fixé comme objectif de comprendre comment les métropoles pourraient franchir une nouvelle étape, et passer d'une vision de l'innovation publique « première génération » à une nouvelle approche, à la fois plus ambitieuse et plus articulée avec la diversité des réalités de terrain.

Etat des travaux et premiers résultats

Pour mener l'enquête et découvrir à quoi pourrait ressembler cette nouvelle approche, le groupe a alterné des interviews et des présentations de praticiens et d'experts, conduit des ateliers d'écriture, des séances de veille et de lecture. Il a réalisé un premier lexique de l'innovation publique, réuni des ressources documentaires, produit un test avec des élus nantais, réalisé des cartographies et rédigé des scénarios prospectifs.

Au fil de l'enquête, le groupe a identifié des thèmes de progression, parmi lesquels la production de visions plus politiques de l'innovation (des espaces de controverses et d'expérimentation, des élus davantage associés aux démarches d'innovation), la création d'effets plus systémiques (une meilleure synergie entre centre-ville et périurbain), l'innovation dans la fabrique des politiques métropolitaines (inventer la fonction R&D des politiques publiques, rénover les routines et les rituels politiques et administratifs, repenser l'exercice du pouvoir et de l'encadrement...), la manière de gouverner l'innovation à



l'échelle de la métropole (renouveler le rôle des élus, restaurer une culture de confiance et de coopération, inventer une culture de projets inter-organisations), etc.

Proposition de création d'un outil d'auto-diagnostic

Plutôt qu'un rapport contenant des recommandations classiques, le groupe de travail a produit [Sonar](#), un outil pour « voir sous l'innovation publique » et permettre aux décideurs urbains de décrypter les enjeux de l'innovation et construire leur propre chemin. Sonar rassemble des tests, des cartes, des outils visuels et des idées de mise en oeuvre.

Découvrez [Sonar](#) sans plus attendre !

Contact : [Sébastien Tison](#)

[Rendez-vous le 19 septembre pour la 18ème Conférence des Villes](#)

26 juillet 2018



Au moment où l'ensemble des gouvernements locaux s'organisent à l'international pour construire les conditions d'une croissance inclusive dans les villes et les métropoles, la 18ème Conférence des villes sera l'occasion de mesurer l'engagement des grandes agglomérations françaises en matière sociale. **La Conférence des villes sera accueillie à l'Hôtel de Ville de Paris, le mercredi 19 septembre.**

Pacte de Dijon, plan de lutte contre les pauvretés, territorialisation de la santé, exercice par les métropoles de compétences sociales départementales, accès aux activités périscolaires pour les plus fragiles, tarification sociale des services urbains, précarités énergétiques, ... les responsabilités des villes en matière sociale s'étendent dans leur contour et sur les territoires : celui du quartier, de la commune, de la circonscription, de l'agglomération du bassin de vie. Quelles nouvelles organisations de l'action sociale se mettent en place ? Avec quelle diversité ? Quels liens avec les compétences économiques ou environnementales ?

Ces engagements nécessitent aujourd'hui de disposer de l'autonomie suffisante pour adapter les moyens aux spécificités locales.

Autonomie fiscale ou financière, lien entre collectivité locale et contribuable local, transparence de la gestion locale, péréquation, toutes ces questions sont à nouveau ouvertes - grâce ou à cause - de la suppression annoncée de la taxe d'habitation. Peut-on parler de décentralisation sans responsabilité fiscale ? Comment associer les citoyens aux choix et moyens alloués aux politiques locales ? Quel retour sur investissement de l'action locale ?

Programme, inscription sur

Initiatives villes et agglos

[Budget : la ville de Paris met à disposition des outils pédagogiques pour les citoyens](#)



Le budget d'une collectivité territoriale est un sujet complexe à appréhender pour les citoyens alors qu'il est pourtant un élément essentiel de la conduite des politiques publiques. C'est pour cela qu'**Emmanuel Grégoire**, adjoint à la maire de Paris en charge du budget, du financement et de la transformation des politiques publiques, a pris des initiatives innovantes pour expliquer leur budget aux Parisiens et aux Parisiennes : un [quizz](#) a été développé pour tester de manière ludique les connaissances des citoyens et des [capsules vidéos pédagogiques](#), en partenariat avec Acteurs publics, ont été réalisées pour expliquer la construction du budget.

Communiqués de presse

04 juillet 2018

[Les quatre associations du bloc local entendent poursuivre un dialogue exigeant avec le gouvernement dans le cadre de la CNT](#)

03 juillet 2018

[Contrats financiers avec l'État : Les signataires attendent des améliorations au dispositif](#)

Agenda

12 juillet 2018

[Commission Culture, le 12 juillet à Arles](#)

06 septembre 2018

[Commission culture à Rennes le 6 septembre 2018](#)

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

09 octobre 2018

[Commission Finances, le 9 octobre 2018](#)

10 octobre 2018

[Conseil d'administration, le 10 octobre 2018](#)

05 novembre 2018

[Colloque - Les Métropoles culturelles, le 5 novembre 2018 à Toulouse](#)

13 novembre 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 13 novembre 2018](#)

21 novembre 2018

[Commission Finances, le 21 novembre 2018](#)

05 décembre 2018

[Conseil d'Administration du 5 décembre 2018](#)

France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris www.franceurbaine.org

URL source: <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg138-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>